

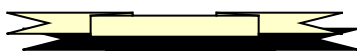
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2013

Présents : M. Christian CHEVALEYRE, Maire,
Melles Mylène CHAPUIS, Aurélie PASCAL, M. Gérard MAI, Mmes Véronique FAUCHER-CONVERT, Céline THENOT, Adjointes,
MM. Jean-Louis DHUIT, Paul FERRET, Jean-Claude GUELON, Gérard BERTON, Guy DUVERGER, Henri JOUBERT, Michel DAJOUX, Mme Marie-Thérèse PILANDON, MM. Gérard BONNEFOY, Jean MALCROS, Mme Nadine BOST, MM. Jean-Marie PILLER, Edmond BERODIAS, Mme Viviane BAFOIL, M. Jean AULAGNIER, Mme Simone MONNERIE, MM. Eric CHEVALEYRE, Patrick BESSEYRE.

Absents avec procuration : M. Jacquie DOUARRE à M. Jean-Claude GUELON, Mme Denise CHARBONNEL à M. Gérard MAI, Mme Laetitia ACHAIBI à Mme Véronique FAUCHER-CONVERT.

Absents : Mmes Pascal PERNET, Annik TRAIT-PROTIERE.

Secrétaire de séance : M. Eric CHEVALEYRE



Ouverture de la séance à 18H35

Depuis la réunion qui s'est tenue le 19 novembre 2013, c'est avec beaucoup de tristesse que le conseil a appris le décès brutal de Mme Anne-Marie ARNAUD-DHUIT. Mr Le maire, après avoir prononcé quelques mots en sa mémoire, fait observer une minute de silence.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 3.500 habitants et plus, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat suivant sur la liste "Ambert Plus" est Monsieur Paul Ferret.

Mr le Maire procède donc à l'installation de Mr Ferret tout en saluant son courage et sa volonté à la suite du décès de son épouse.

COMMUNICATIONS DIVERSES

PROTECTION ENVIRONNEMENT

La Société Sanofi chimie a transmis aux services de l'Etat une demande d'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande concerne principalement un projet de nouvelles installations de purification d'hydrocortisone et de demande de modifications liées à la prise en charge de nouvelles synthèses de principes actifs issues d'autres sites de chimie du groupe Sanofi.

Le dossier ainsi déposé par Sanofi chimie sera, en application d'un arrêté préfectoral du 13 décembre 2013, soumis à enquête publique du lundi 13 janvier 2014 au mercredi 12 février 2014 en mairie de Vertolaye et de Marat.

Dans le cadre de cette procédure un exemplaire du dossier complet a été transmis le 17 décembre 2013 en mairie d'Ambert. Conformément à la demande des services de l'Etat et en application du code de l'environnement le conseil municipal est sollicité afin d'exprimer son avis sur cette affaire. Cet avis pourra être pris en considération s'il est émis au plus tard dans le 15 jours suivants la clôture de l'enquête. Le dossier correspondant qui peut être consulté en mairie annexe sera soumis à la commission 2.

SNCF

Au terme de plusieurs réunions un consensus a pu être trouvé en vue du maintien du guichet SNCF. Ce dernier restera ouvert 4 jours par semaine de 9h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00. L'agent chargé de l'accueil assurera désormais une double mission : guichet et prospection commerciale.

RYTHMES SCOLAIRES

Informations de Mme Faucher-Convert suite à la dernière réunion du comité de pilotage. Le bilan est globalement plutôt positif, les partenaires étant satisfaits de l'organisation mise en place. Les activités TAP se développent depuis Toussaint dans les domaines sportifs, culturels et de la citoyenneté



M. le Maire propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour mais au préalable il demande au conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 19 novembre 2013 dont le secrétariat était assuré par Mme Nadine Bost. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour des questions supplémentaires suivantes :

- Eglise Saint-Jean : relevage de l'orgue
- Archives communales.



Suite aux modifications intervenues au sein de l'assemblée municipale le conseil municipal unanime :

- Donne son accord pour que Mr Paul Ferret puisse participer aux travaux de la commission Aménagement et développement du territoire.
- Elit Mr Paul Ferret en qualité de délégué titulaire pour siéger au comité syndical du Sivom d'Ambert.
- Désigne Mr Gérard BONNEFOY en qualité de délégué de la commune d'Ambert au sein du Conseil d'Administration du Lycée Blaise Pascal.

TARIFS ET LOYERS 2014

Après présentations par les adjoints concernés, les propositions de la commission des finances, telles qu'elles ont été détaillées dans le rapport de synthèse, sont approuvées à l'unanimité.

OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS

Unanimité sur les propositions visant à :

- Prévoir les crédits nécessaires à l'achat d'un véhicule mini-bus..
- Constater sur le plan comptable des opérations réalisées en cours d'année en régie par les services de la ville.
- Prendre en compte la mise à jour de l'inventaire du patrimoine. En l'espèce il s'agit de prendre en considération des opérations affectant les frais d'études.

SUBVENTIONS

Unanimité pour l'attribution des subventions suivantes :

- Sivom : 2000 € au titre de l'action d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, année 2014.
- Association d'ingénieurs et techniciens « France intec Thiers » : 300 € en vue de l'organisation des 2èmes olympiades des ateliers techniques et scientifiques des collèges des bassins d'Ambert et de Thiers.

SUBVENTIONS CONTRATS EDUCATIFS LOCAUX

Le conseil municipal, unanime donne son accord pour le versement des subventions suivantes :

Associations	Actions	Aide proposée
F.C.P.E.	<i>Accompagnement à la scolarité</i>	1000 €
Université Pop. de la Dore	<i>Projet théâtre + art plastique</i>	1800 €
Les Polycéphales	<i>Participation au projet "AJT" - 11/18 ans</i>	250 €
Amicale Laïque	<i>Atelier marionnette + projets ateliers Maters</i>	450 €
Livradois Dansaire	<i>Danse traditionnelle</i>	600 €
Association le Galet Dore	<i>Atelier de sculpture</i>	500 €
Association Accordéon Club	<i>Atelier musique</i>	300 €
Billard - Club	Initiation au billard	250 €
Association philatélique	Atelier – club jeunes	200 €

AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS PLACE DU LIVRADOIS ET CHARLES DE GAULLE

Mr Mai introduit le débat en rappelant la genèse du projet dont les objectifs principaux consistaient à d'une part redynamiser le haut de la ville et d'autre part à valoriser l'entrée en périmètre urbain. Il précise qu'il s'agit là d'un dossier difficile car l'aménagement du secteur nécessite l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France très sensible à la place Charles de Gaulle et la prise en considération de la problématique de l'organisation du stationnement.

Ce dossier présenté dans sa globalité au conseil du 26 juin 2013 par le bureau d'études a ensuite été mis à disposition du public du 15 juillet au 15 septembre 2013. De manière globale les remarques principales ont concerné :

- Des interrogations sur l'opportunité et le coût du déplacement du monument Henri Pourrat.
- La nécessité de prendre en compte les questions de sécurité sur cette entrée.
- Le coût global des travaux
- L'insuffisance du stationnement relevé par un collectif de riverains qui au delà d'un simple maintien du nombre de places actuelles souhaite plus d'emplacements. Sur ce point précis Mr Mai souligne la difficulté à concilier les attentes des riverains et commerçants avec la nécessité de maintenir un espace de qualité.

Au final le rapporteur propose au conseil municipal de se prononcer sur un phasage global de cette opération avec une première tranche, susceptible d'être programmée sur 2014, concernant la place Charles De Gaulle.

Mme Bafail s'étonne que la première phase concerne la place Charles de Gaulle alors que la commission semblait privilégier la place du Livradois.

Mr Joubert considère que l'on ne peut pas avancer sur ce projet sans un avis favorable de tous les riverains. Plus de concertations lui semble donc impératif.

Mr Dajoux pense qu'il est essentiel de maintenir les services de proximité, donc la vie du secteur doit passer avant les aménagements.

Mr Aulagnier s'étonne que l'on puisse engager un projet de cette importance à trois mois des élections municipales. Les contraintes financières qui vont peser sur les collectivités obligeront les équipes municipales à faire des choix et à hiérarchiser leurs investissements. Il considère donc que les décisions en la matière devront être prises par l'équipe municipale issue des élections de mars 2014.

Plusieurs intervenants soulignent enfin les interrogations concernant le nombre réel de places de stationnement disponibles après travaux.

Après discussions et débats Mr le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la question suivante : Etes-vous pour ou contre le report de cette opération d'aménagements urbains.

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

Pour : vingt trois voix

Abstentions : quatre voix (Mr Mai, Mme Charbonnel par procuration, Mr Dhuit, Mr Bonnefoy)

Au vu de ce résultat il est donc décidé de reporter la mise en œuvre de ce projet.

A la demande de Mr le Maire il est procédé à un second vote sur la qualité globale de ce dossier d'aménagements. Au terme du vote, dix conseillers se montrent satisfaits, tandis que seize restent plutôt réservés. (Une abstention).

DETR 2014

Dossier retiré car il était prévu de délibérer sur l'opportunité de déposer le dossier relatif à l'aménagement de la place Charles de Gaulle.

CESSION IMMOBILIERE : CITE ADMINISTRATIVE

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal unanime :

- décide, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur, la cession à la Mission Locale du Livradois Forez du premier étage de la cité administrative située place Notre-Dame-De-Layre à Ambert cadastrée section AZ n° 82 moyennant un prix de cession de deux cent mille euros (200 000 €).
- autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- précise qu'un règlement de copropriété devra être établi à l'occasion de cette cession.

EAU ET ASSAINISSEMENT : AVENANTS VEOLIA

Mr Mai, Adjoint, rappelle à l'assemblée que la commune a conclu le 29 septembre 2005 avec Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux, délégataire, des contrats d'affermage pour l'exploitation du service public de l'eau et de l'assainissement.

A la suite de modifications intervenues depuis lors (*législatives ou réglementaires et équipements supplémentaires*) le délégataire a sollicité la commune aux fins de conclusion d'avenants N°1 aux contrats initiaux.

Les propositions correspondantes formulées par Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux ont été présentées au conseil municipal du 19 novembre 2013. Au terme des débats et après avoir pris connaissance dans le détail des conditions techniques et financières afférentes à ces avenants le conseil municipal par :

- 10 voix contre
- 5 voix pour
- 11 abstentions

A refusé la signature de ces avenants, chargé Mr Le Maire de faire connaître ces décisions au délégataire et lui a donné tous pouvoirs en ce qui concerne les discussions à venir à ce sujet.

Sur cette base de nouvelles négociations ont été engagées et ont débouché sur les nouvelles propositions détaillées dans le rapport de synthèse et présentées au conseil municipal.

Au terme des débats, après avoir pris connaissance dans le détail des conditions techniques et financières afférentes à ces avenants le conseil municipal par :

- dix-sept voix pour
- une voix contre (Mr Aulagnier)

- neuf abstentions (MM Ferret, Berton, Joubert, Dajoux, Mme Pilandon, MM Bonnefoy, Malcros, Mme Bost, Mr Piller)
- Approuve la signature des avenants n°1 aux contrats pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau et de l'assainissement, aux conditions proposées par le délégataire.
- Autorise Mr Le Maire de faire connaître cette décision au délégataire et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

RELEVAGE DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN D'AMBERT

Une convention tripartite signée le 23 juin 2012 entre la commune d'Ambert, la Fondation du Patrimoine et l'Association des amis de l'Orgue de l'Eglise Saint-Jean (AOESJA), avait pour objet le lancement d'une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer l'orgue Merklin de l'Eglise Saint-Jean d'Ambert.

Dans ce cadre un groupe de travail constitué au sein de l'AOESJA, après avoir pris connaissance du rapport d'un technicien-conseil pour les orgues historiques agréé auprès du ministère de la Culture et de la Communication a pu constater que les propositions d'interventions suggérées étaient conformes aux souhaits de la collectivité mais aussi du Festival de La Chaise-Dieu et des mécènes.

Les préconisations s'orientent vers rétablissement de l'orgue au plus près de sa constitution d'origine tout en permettant d'élargir ses possibilités musicales ce qui constituerait un plus pour le Festival de La Chaise-Dieu. Cependant différentes options existent et il sera nécessaire de procéder à un choix. Celui-ci nécessite l'avis d'organistes compétents.

A l'issue de cette présentation le conseil municipal, unanime :

- Prend acte de l'échéancier proposé (janvier à juillet 2014) dans la perspective de la présentation du dossier de demande de subventions en vue de cette restauration,
- Donne son accord de principe pour que le Président de l'AOESJA, puisse réunir et coordonner les compétences nécessaires en vue de l'avancement du projet.
- Précise que cette mission s'effectuera sous le contrôle du représentant de la commune membre de droit du conseil d'administration de l'Association des amis de l'Orgue de l'Eglise Saint-Jean.

ARCHIVES COMMUNALES

Unanimité du conseil municipal pour accepter le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune de plus de 100 ans.

Mr le Maire est chargé d'engager la procédure prévue à cet effet pour le dépôt de ces documents

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de permettre la promotion d'un agent de la commune après examen en commissions paritaires départementales, Mr le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des effectifs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal unanime :

Décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs de la commune :

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C),
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, (catégorie C)

Date d'effet de cette décision : 1^{er} janvier 2014

CENTRE HEBERGEMENT CORAL : REGULARISATION DE REMUNERATION

Melle Chapuis, Adjointe, rappelle à l'assemblée que jusqu'en 2012, la restauration du centre hébergement CORAL était, en période de vacances scolaires, assurée directement

par des personnels occasionnels recrutés par la ville en fonction des besoins liés à la fréquentation effective du centre.

Ce mode de fonctionnement a été abandonné en 2013 et remplacé par une prestation de fourniture des repas assurée par les cuisines du centre hospitalier.

En effet depuis la création du centre la collectivité se heurtait régulièrement :

- à des difficultés récurrentes de recrutement de personnels formés en nombre suffisant susceptibles d'assurer une prestation de qualité.
- aux problèmes multiples liés à l'organisation même du service au quotidien qui nécessite un service 7/7 pour une restauration en pension complète (matin, midi et soir).
- à l'instabilité du personnel recruté se traduisant par des démissions et des départs inopinés consécutifs aux conditions particulières d'exercice des métiers de l'hôtellerie-restauration : horaires, amplitude de travail, activités saisonnières ou fluctuantes.....

Autant d'éléments qui ne permettaient pas de sécuriser la collectivité au regard des attentes et des exigences de la clientèle du centre.

Toutefois afin de palier ces difficultés et d'assurer malgré tout une prestation de qualité, un agent cuisinier saisonnier, Mme Michèle Bauer, a dû assurer un nombre très important d'heures supplémentaires sur les années 2008 à 2012. Ces heures ont été rémunérées par erreur en heures normales et l'agent concerné a sollicité une régularisation de sa situation, le montant des sommes dues s'élevant, suivant le décompte établi à cet effet et validé par le service des ressources humaines, à 5 778.23 € Brut

Le Conseil Municipal unanime après avoir écouté l'exposé du rapporteur, considérant que cette créance n'est pas contestable :

- Autorise Mr le Maire à rémunérer les heures supplémentaires ainsi effectuées soit 5 778,23 € Brut conformément au décompte détaillé établi à cet effet.
- Accepte la levée de la prescription quadriennale pour les années 2008 et 2009.
- Prend acte et entérine le fait que ces heures supplémentaires ont été effectuées à la demande du Maire, autorité territoriale, au-delà du contingent maximum prévu par le décret du 14 janvier 2002, ceci en raison des conditions particulières de fonctionnement du service restauration CORAL évoquées supra et de la nécessité d'assurer la continuité du service en toutes circonstances.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

N° 53 : DAUPHIN – Section AN n° 257 – 3, Avenue du Dr Chassaing – Prix : 100.000 € - Acquéreur : Mr BERTHEOL Fabien,

N° 62 : Consorts ARMILHON – Section YR n° 88 – Beauvialle – Prix : 15.137 € - Acquéreur : MAISON'EVEREST,

N° 63 : DESSIMOND – Section AX n° 344 – 23, Avenue de la Résistance – Prix : 157.000 € - Acquéreur : Mr PETON-WALTER Julien et Melle ROUBY France,

N° 64 : GRASSET PICHON – Section AH n° 70 – Avenue des Croves du Mas – Prix : 64.000 € - Acquéreur : Melle Carole MUGNIER,

N° 65 : GDF SUEZ – Section BI n° 261 – Rue Pierre de Nolhac – Prix : 50.787,05 € - Acquéreur : SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE ET DE LOCATION,

N° 66 : CHAMBON – Section AY n° 7 – 5, rue Louis Bonnet et Impasse du Docteur Eymard – Prix : 130.000 € - Acquéreur : Mr LAYE Pierre et Mme TOURNEBIZE Marie-Anne.

- Décisions prises par délégation :

Approbation des avenants au contrat proposé par MMA Assurances concernant l'assurance des dommages aux biens et risques annexes de la ville d'Ambert,

Approbation de la convention conclue avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Auvergne (FREDON) pour l'utilisation du label dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics,

Approbation de la convention conclue avec la SCOP SARL APPUY CREATEURS concernant la mise en place d'activités dans le cadre des TAP à l'école Henri Pourrat,

Approbation de la convention conclue avec le Comité Départemental EPGV du Puy-de-Dôme concernant la mise en place d'une animation découverte atelier « Gym Caline »,

Conclusion d'un bail de location avec Melle BELHACHE Justine pour un appartement de type F3 situé à la caserne des pompiers 10, rue des Allées – Date d'effet : 1^{er} décembre 2013,

Approbation offre de l'entreprise Sarl DUMEIL Jean-Noël pour des travaux de création d'un bassin de rétention des eaux pluviales Chemin du Cheix – 42 224 € HT,

Approbation de la convention conclue avec le Comité Intercommunal d'Animation concernant la mise à disposition des locaux sis 6/8, rue de Goye,

Approbation de la convention avec la Société DA 43 pour la gestion d'appareils automatiques (distributeurs) mis en place au cinéma La Façade,

Résiliation bail de location conclu avec Mr GANTNER Johnny pour un appartement de type T2 situé 30, rue du Chicot – Date d'effet : 31 décembre 2013,

Approbation de la convention avec l'association Patrimoine Mécanique et Savoir-Faire au Pays d'Ambert en vue de la mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancienne usine Schroth située rue de l'Industrie.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.